

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 82 (Rect)

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 20

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« étranger »,

insérer les mots :

« , d'une collectivité territoriale étrangère ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le texte.